

*Eldorado Nucléaire Limitée*

Le gouvernement dit aux Canadiens que c'est le secteur public ou le peuple canadien qui devra en définitive assumer tous les risques que cette vente peut comporter parce que, au coût d'environ 75 millions de dollars, le gouvernement assume la responsabilité potentielle du problème des déchets nucléaires à la raffinerie de Port Hope, et parce que le gouvernement assume les obligations financières qui pourraient en découler.

Le gouvernement recevrait quelque 200 millions de dollars de la nouvelle société fusionnée, ce qui laisserait une dette d'environ 300 millions dont le gouvernement se chargerait et finirait par radier. Pourtant, cela ne constitue qu'une petite partie des investissements que le gouvernement a faits dans Eldorado sous forme de participation financière.

Le gouvernement va perdre dans cette transaction. Il va dire aux contribuables canadiens que le temps est venu de perdre. Toutefois, cela signifie aussi que l'investissement original ne vaut plus rien et que les Canadiens ne partageront pas les profits que l'industrie de l'uranium va faire à l'avenir.

Monsieur le Président, je me demande si le gouvernement serait bien avisé d'essayer de vendre les actions à un prix plus élevé afin de réduire ses pertes. Bien sûr, il ne tient pas à répéter l'exploit des Créditistes de la Colombie-Britannique—la British Columbia Resources Investment Corporation—où le public a acheté des actions à 5 \$ qui valent maintenant 90c. Si le gouvernement veut privatiser la société en vendant les actions à un prix plus élevé, il doit se rendre compte du fait que, de temps à autre, il y a trop d'uranium sur le marché et que les prix sont actuellement très bas. Après tout, si le gouvernement américain allait à l'encontre de l'accord de libre-échange et adoptait le projet de loi actuellement à l'étude qui propose des sanctions contre les services publics qui achètent l'uranium enrichi à l'étranger, cela réduirait énormément les débouchés de l'uranium canadien sur le marché américain et entraînerait évidemment une baisse des prix.

• (1210)

Je vais certainement saisir cette occasion qui s'offre à moi de signaler encore une fois au gouvernement à quel point l'accord commercial conclu avec les États-Unis favorise davantage l'une des parties et est peu réaliste. Au moment même où la Chambre attend la présentation d'un projet de loi d'ensemble qui harmonisera toutes les lois canadiennes avec l'accord commercial qui a été signé, le Congrès américain étudie des projets de loi qui entraveraient de façon évidente les échanges commerciaux avec le Canada.

L'accord que nous avons signé n'est pas du tout une bonne affaire, parce qu'il ne représente aucun progrès. Tout ce qui a changé, c'est que certains programmes ont été reconnus comme légitimes, mais ils peuvent toujours être traités par la Commission du commerce des États-Unis ou le Congrès américain comme n'étant pas légitimes. C'est ce que les lois américaines prévoient. Il y a certainement un nombre important de lois américaines qu'on peut aisément qualifier de protectionnistes.

Il est inutile de m'attarder sur des exemples comme la *Jones Act*, les quotas en ce qui concerne les voitures japonaises et certains des règlements relatifs à la fourniture du matériel

militaire aux États-Unis. En fait, le gouvernement a signé un accord commercial qui fait très peu pour neutraliser non seulement les lois protectionnistes qui existent actuellement aux États-Unis, mais aussi celles à venir.

Par conséquent, c'est afficher une attitude outrageusement optimiste que d'affirmer que nous avons un bon accord commercial. Cet accord laisse beaucoup plus de domaines non réglementés et non contrôlés à la merci du Congrès américain qu'il ne règle de questions.

Quels sont les autres avantages de la privatisation d'Eldorado? Les emplois sont-ils garantis? Quelle sécurité d'emploi est offerte aux travailleurs des deux entreprises qui s'uniront? Aucune, on le voit déjà. Le ministre a parlé de rationalisation ce qui, nous le savons, veut dire «mises à pied» dans le langage conservateur. Le projet de loi C-121 n'offre aucune sécurité d'emploi.

Et l'avenir de la recherche et du développement? Après tout, on peut envisager la mise au point de nouvelles méthodes d'enrichissement de l'uranium. Mais pour cela, il faudrait investir des sommes substantielles en recherche et en développement, mais rien dans le projet de loi ne nous garantit que ces investissements seront faits.

Rien ne nous garantit que, s'il y a effectivement investissements, ce sera au Canada. Comme le déclarait le ministre lui-même, les perspectives d'avenir de l'industrie de l'uranium ont été élargies lorsqu'il est devenu moins probable que les États-Unis limitent leurs importations d'uranium. Mais quel prix faut-il payer pour cela? En vertu de l'accord commercial conclu avec les États-Unis, nous devons renoncer à nos exigences en matière de traitement du pétrole importé. Que se passera-t-il sinon que les États-Unis exigeront des livraisons d'uranium brut sous peine de mesures commerciales coercitives visant l'uranium raffiné?

Les questions d'environnement pourraient très bien faire l'objet d'un discours distinct. Il ne faut pas perdre de vue, et je ne crois pas que même les ministériels le contesteraient, qu'il est beaucoup plus facile pour une entreprise privée que pour une société d'État de contourner la réglementation nucléaire ou de s'y soustraire. En effet, je dirais que c'est beaucoup plus facile pour une société privée d'adapter les règlements à son goût que pour une société publique, où le conseil d'administration sait qu'il est soumis au gouvernement. C'est quelque chose de très intéressant pour les sociétés privées. Les syndicats des installations concernées croient que la privatisation pourrait entraîner une baisse des normes de sécurité.

A mon avis, nous devrions considérer la privatisation à la lumière de privatisations qui ont déjà été faites. Le gouvernement poursuit un programme de privatisation, tout comme le gouvernement conservateur du Royaume-Uni. Il estime que certaines privatisations ont réussi, mais ce n'est vrai que dans la mesure où elles ont donné des bénéfices inespérés à des investisseurs privés. Elles n'ont pas permis aux contribuables, par l'entremise du gouvernement qui en était l'actionnaire, d'obtenir la juste valeur marchande des sociétés concernées.